

ODJ 12. Propriétés communales. Centre administratif de la commune d'Uccle, rue de Stalle, 77. « Coffee Corner ». Appel d'offres. Principes et conditions. Approbation du cahier des charges et annexes.

M. Hayette signale que le groupe socialiste s'abstiendra sur ce point.

Il ne conteste pas l'utilité de ce coffee corner pour les agents communaux et les visiteurs du futur centre U mais tient à manifester par son abstention sa solidarité avec les travailleurs de l'horeca du quartier d'Uccle-Centre, qui vont être privés d'une part importante de leur clientèle en raison de la politique menée par la majorité.

M. Cools précise que son groupe votera en faveur de ce point car dans un complexe aussi important, il est normal qu'il y ait un coffee corner doté d'une cafétéria permettant aux fonctionnaires et visiteurs de la nouvelle Maison communale de prendre une petite collation.

Mais vu qu'il s'agit ici de l'approbation du cahier des charges pour l'appel d'offres visant à désigner le concessionnaire de cette cafétéria, M. Cools s'interroge sur la pondération des 7 critères énumérés en ordre décroissant, qui y sont proposés.

M. Cohen insiste sur la nécessité de maintenir des prix raisonnables, eu égard aux rémunérations du personnel communal.

Parmi les éléments positifs de la convention, M. Cohen souligne la volonté de proposer un maximum de produits belges.

M. Desmet précise que le groupe Ecolo se réjouit de cette offre pour le personnel communal, qui jusqu'à présent a dû se contenter d'un coin de bureau pour prendre ses repas.

Il souligne aussi l'instauration de tarifs préférentiels pour le personnel communal.

Les commerces et établissements horeca d'Uccle-Centre ne sont pas menacés, puisqu'ils se situent à seulement un ou deux arrêts de tram du nouveau centre administratif.

Mme Culer se réjouit au nom du groupe MR de ce cahier des charges, qui promeut l'offre de produits sains et de qualité par ce coffee corner.

Elle regrette l'allégation de M. Hayette, selon laquelle les commerçants d'Uccle-Centre vont souffrir à cause de la majorité, alors que la création du nouveau centre administratif est un projet porté par l'ensemble des groupes politiques.

D'ailleurs, tous les complexes d'une certaine ampleur (musées, entreprises, etc.) sont dotés d'un coffee corner analogue.

M. Hayette signale à Mme Culer qu'elle est mal informée car sur les points relatifs au centre U, le groupe socialiste vote en général contre ou s'abstient, conformément à son programme.

M. l'Echevin Biermann répond que le Collège, conscient des craintes suscitées par le futur déménagement des services communaux, se mobilise depuis longtemps pour la redynamisation du quartier d'Uccle-Centre.

Les travaux d'infrastructure menés dans le quartier contribuent à renforcer son attractivité, de même que le soutien au secteur horeca dans le cadre de la pandémie ou le lancement de projets tels que l'implantation du théâtre Le Public.

Par ailleurs, le Collège tient à offrir aux agents et usagers de l'administration un lieu de rencontre convivial et agréable et s'est donc inspiré pour ce coffee corner des critères pris en considération pour la guinguette du parc de Wolvendael.

Le cahier des charges énumère 7 critères qui devront être traités en ordre décroissant, ce qui signifie qu'il reviendra au jury chargé de la désignation du lauréat de veiller à une certaine progressivité dans l'attribution des points.

L'absence de pondération implique que l'écart entre les critères devra être défini par le jury.

Le classement en 2^{ème} rang dans l'ordre des critères d'un tarif préférentiel pour les fonctionnaires atteste l'importance que lui accorde le Collège.

Ces conditions donnent suffisamment de liberté pour choisir le meilleur candidat possible tout en fixant un cadre très clair quant aux objectifs à atteindre.